

# Bulletin réponse

**A renvoyer par Fax au 04 92 35 23 08 avant le 29 novembre 2010**

NOM..... PRENOM.....

COMMUNE / ORGANISME..... FONCTION.....

Adhérente aux Communes forestières OUI  NON

ADRESSE .....

TEL : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_ FAX : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_ E-mail.....

Participera à la formation du 3 décembre : OUI  NON

SERA REPRESENTE(E) / ACCOMPAGNE(E) PAR : NOM ET PRENOM.....

ORGANISME..... FONCTION.....

ADRESSE .....

TEL : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_ FAX : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_ E-mail.....

**PARTICIPATION AUX FRAIS. Pour le règlement de la participation aux frais :**

Je souhaite une facture : OUI  NON  A l'attention de : La commune\*  Du(des) participant(s)

\* les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'intérieur. Ces frais peuvent être pris en charge par la ligne formation du budget des communes conformément au droit à la formation des élus régit par les articles L2123-12 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Communes forestières  
des Alpes de Haute-Provence

42 bd Victor Hugo - 04000 Digne les Bains  
Tél./Fax : 04 92 35 23 08  
E-mail : contact04@communesforestieres.org



# Bulletin réponse

**A renvoyer par Fax au 04 92 35 23 08 avant le 29 novembre 2010**

NOM..... PRENOM.....

COMMUNE / ORGANISME..... FONCTION.....

Adhérente aux Communes forestières OUI  NON

ADRESSE .....

TEL : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_ FAX : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_ E-mail.....

Participera à la formation du 3 décembre : OUI  NON

SERA REPRESENTE(E) / ACCOMPAGNE(E) PAR : NOM ET PRENOM.....

ORGANISME..... FONCTION.....

ADRESSE .....

TEL : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_ FAX : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_ E-mail.....

**PARTICIPATION AUX FRAIS. Pour le règlement de la participation aux frais :**

Je souhaite une facture : OUI  NON  A l'attention de : La commune\*  Du(des) participant(s)

\* les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'intérieur. Ces frais peuvent être pris en charge par la ligne formation du budget des communes conformément au droit à la formation des élus régit par les articles L2123-12 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Communes forestières  
des Alpes de Haute-Provence

42 bd Victor Hugo - 04000 Digne les Bains  
Tél./Fax : 04 92 35 23 08  
E-mail : contact04@communesforestieres.org

